

CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/PV.729
14 mars 1996

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SEPT CENT VINGT-NEUVIEME SEANCE PLENIERE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 14 mars 1996, à 10 heures

Président : M. Ramaker (Pays-Bas)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 729^{ème} séance plénière de la Conférence du désarmement.

Sont inscrits sur ma liste des orateurs les représentants de la République de Corée, de l'Irlande, de la Pologne et de l'Algérie, lequel s'exprimera au nom du Groupe des 21. Je donne la parole au premier orateur inscrit, le représentant de la République de Corée, l'Ambassadeur Sun.

M. SUN (République de Corée) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je saisis cette occasion où, étant nouveau venu à Genève, je prends la parole devant la Conférence du désarmement pour la première fois, pour vous présenter mes félicitations chaleureuses pour votre accession à la présidence de la Conférence.

J'aimerais profiter de ma première déclaration pour faire quelques brèves observations sur diverses questions de désarmement.

La République de Corée, quoiqu'elle participe à ce stade en tant qu'Etat non membre aux travaux de la Conférence du désarmement se joint aux pays qui désirent la conclusion dans les meilleurs délais d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui soit effectivement vérifiable. Soyez donc assuré, Monsieur le Président, de la volonté de ma délégation de coopérer avec tous les participants aux travaux de la Conférence à l'achèvement rapide des négociations sur le traité en question.

La communauté mondiale poursuit sa quête d'un nouvel ordre international commencée à la fin de la guerre froide. Un facteur critique de cette recherche est sans aucun doute le mécanisme que nous mettrons au point pour maîtriser la puissance militaire. La Conférence du désarmement joue donc un rôle extrêmement important dans la création d'un mécanisme stable pour le maintien de la paix mondiale. Nous devrions tirer du passé des enseignements qui nous permettent d'assurer effectivement le contrôle international des armements. Nous devrions aussi comprendre qu'une paix durable est impossible si nous abordons notre tâche dans un esprit de suspicion, de méfiance ou de crainte.

La Conférence du désarmement n'en est qu'à la première étape de la voie vers la paix mondiale : la limitation et la maîtrise de tous les armements. Elle semble avoir pris un bon départ puisqu'elle a conclu avec succès ses négociations sur la Convention sur les armes chimiques en 1992. Il lui reste cependant à accomplir des progrès considérables dans les négociations qui se déroulent depuis lors en son sein. Depuis l'année dernière, elle n'a pas réussi à établir des comités spéciaux sur la transparence dans le domaine des armements, les garanties négatives de sécurité et la prévention de la course aux armes nucléaires dans l'espace.

Cette année, la Conférence du désarmement n'a pas encore établi un comité spécial sur "une interdiction de la production des matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs". Je crois comprendre que les principaux obstacles empêchant l'établissement de ces comités sont dus à des différences d'opinion sur la "théorie du couplage" ou sur la portée du mandat du comité sur l'arrêt de la production des matières fissiles. La Conférence n'est pas parvenue à un accord de base sur le point de savoir si le comité en question sera convoqué en même temps qu'un comité sur le désarmement nucléaire ou sur la transparence dans le domaine des armements.

(M. Sun, République de Corée)

Le point de savoir si le mandat du Comité sur l'arrêt de la production des matières fissiles inclut les stocks en sus de la production future des matières fissiles est un problème particulier. Celui de savoir si la transparence dans le domaine des armements sera limitée aux armes classiques ou si elle devrait aussi inclure les armes de destruction massive en est un autre. Il serait plus efficace de traiter ces questions séparément. Je suggère donc que la Conférence du désarmement définisse clairement la mesure la plus susceptible de concilier les différentes positions présentées à ce stade et qu'elle l'applique selon le principe le plus simple. Le mieux à faire pour résoudre en commun le problème auquel la Conférence est confrontée est de tenter d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. Le principe le plus simple est de ne pas craindre de négocier. Chaque fois que notre but suprême l'exigera, nous devrions simplement engager des négociations sur la question concernée sans la relier à une autre. Nous pourrions commencer par une question facile et passer à des questions plus complexes une fois que nous aurons pris de l'assurance.

La Conférence du désarmement se trouve aujourd'hui à un tournant. Si elle ne crée pas d'autres comités spéciaux, son seul résultat tangible de l'année sera sans doute la conclusion du traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Si les négociations sur le traité menées au sein de la Conférence aboutissaient à un échec, la crédibilité de notre instance en sortirait considérablement diminuée aux yeux de la communauté mondiale. Ma délégation pense qu'il faudrait, pour hâter les négociations sur le traité, renforcer les consultations dans les groupes et entre eux. Il nous semble qu'il serait difficile de conclure sans une volonté politique basée sur la confiance mutuelle entre le Groupe occidental, le Groupe des Etats d'Europe orientale, le Groupe des 21 et le pays qui n'appartient à aucun groupe et que nous risquons de ne jamais enfin aboutir. Nous pensons que la raison d'être de ces groupes est de contribuer à l'élaboration d'un traité efficace en menant de vastes négociations. Seul un esprit de coopération par le jeu de poids et de contre-poids entre les groupes pourrait nous permettre de trouver à temps une issue satisfaisante à cette recherche qui autrement risquerait de continuer indéfiniment.

Quoi qu'il en soit, nous jugeons encourageant qu'aucun des pays qui participent aux travaux de la Conférence du désarmement ne soit opposé à l'achèvement des négociations avant la fin de l'année.

Ma délégation accueille avec satisfaction les deux modèles de texte qui ont été présentés récemment par l'Iran et l'Australie respectivement. Bien que ces textes ne soient pas destinés à remplacer le "texte évolutif", nous espérons qu'ils nous aideront à voir de l'autre côté de ces "miroirs déformants" que constituent les nombreuses propositions compliquées dont nous sommes saisis.

Enfin, et surtout, ma délégation tient à rappeler aux participants que la Conférence du désarmement a une promesse à tenir : celle de mettre en oeuvre la décision qui figure dans le document CD/1356, adoptée le 21 septembre 1995, relative à l'augmentation du nombre de ses membres. Le report indéfini de la mise en oeuvre de cette décision n'est absolument pas justifié.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République de Corée de sa déclaration et des mots aimables qu'il m'a adressés. Je donne la parole à la représentante de l'Irlande, l'Ambassadrice Anderson.

Mme ANDERSON (Irlande) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je profite de la première occasion qui m'est offerte pour vous féliciter publiquement de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Votre double mandat de président de la Conférence du désarmement et de président du Comité spécial sur une interdiction des armes nucléaires vous confère une tâche redoutable. Je suis sûre que vous vous en acquitterez avec votre sagesse et votre doigté habituels.

Il n'arrive pas souvent qu'un organe de négociation soit confronté à un défi aussi clair que celui que la Conférence du désarmement doit aujourd'hui relever. Ces dernières semaines, les orateurs ont déclaré tour à tour lors de nos séances plénières qu'il fallait saisir l'occasion qui s'offre quant aux négociations sur un traité d'interdiction complète des essais. On nous a signalé à maintes reprises que cette occasion ne nous serait pas offerte indéfiniment ni même beaucoup plus longtemps. Ce souci de respecter les délais traduit un certain réalisme politique et non des manoeuvres tactiques. Soit des mesures décisives et courageuses seront prises dans les prochaines semaines, soit nous laissons passer une occasion qui ne se représentera pas avant fort longtemps.

La conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires représente depuis de nombreuses années un objectif fondamental de la politique étrangère de l'Irlande. Un tel traité constituerait une étape importante vers l'élimination complète des armes nucléaires et renforcerait sensiblement le régime de non-prolifération. Il exprimerait concrètement la volonté de la communauté internationale de faire cesser la mise au point d'armes nucléaires, d'arrêter la course à des dispositifs nucléaires de plus en plus perfectionnés et meurtriers et de mettre un terme à toutes les explosions nucléaires.

Nous avons entendu évoquer dans de nombreuses déclarations le fait qu'il ne reste tout au plus qu'un petit nombre de questions à régler dans le cadre des négociations sur le traité d'interdiction complète des essais. Quoique le texte du traité soit emprisonné comme chacun sait à l'intérieur de quelque 1 200 crochets, nous semblons tous penser qu'une poignée de clefs suffirait pour ouvrir tous ces verrous. Ces dernières semaines, l'Iran et l'Australie ont apporté des contributions importantes aux négociations. Le projet de texte iranien et le modèle de texte australien prouvent que les crochets ne sont pas immuables et qu'il est possible de trouver des solutions aux problèmes restés en suspens, s'il existe une volonté politique d'aboutir et une détermination à étudier les terrains d'entente potentiels. Les textes iranien et australien, bien plus que de simples ressources à exploiter, sont d'importants indicateurs de voies de compromis. Monsieur le Président, nous savons que vous êtes pleinement conscient que vos fonctions vous offrent la possibilité d'amener les négociations à un palier supérieur.

L'Irlande appuie les efforts visant à adopter un traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui couvre tous les essais, quelle que soit leur puissance. Ce traité ne contiendrait aucune dérogation ni exception à l'égard d'explosions nucléaires quelles qu'elles soient; il établirait un

(Mme Anderson, Irlande)

système de surveillance fondé sur des technologies convenues et utilisant toutes les sources d'information disponibles, dont l'efficacité et le caractère non discriminatoire inspireraient confiance à la communauté internationale; il comprendrait un régime de vérification capable de réagir rapidement en cas d'événement suspect, dont les inspecteurs pourraient s'acquitter de leur mission d'une façon non intrusive mais efficace pour aboutir à des résultats clairs sur la nature de tout événement ambigu. Les dispositions relatives à son entrée en vigueur seraient fondées sur un équilibre politique convenu entre la nécessité d'assurer l'entrée en vigueur du traité à une date rapprochée et celle de faire en sorte que cet instrument soit ratifié par les Etats pour lesquels ses dispositions sont particulièrement applicables. Son application serait contrôlée par une organisation indépendante qui serait située à Vienne, au siège de l'AIEA, avec laquelle il pourrait étudier les relations de travail les plus efficaces possible. Le Conseil exécutif de l'organisation devrait refléter fidèlement la communauté internationale et donner le poids qui convient aux pays dont la contribution à la mise en oeuvre du traité est déterminante.

Selon une expression qui a eu un certain retentissement en séance plénière ces dernières semaines et que nous avons encore entendue il y a quelques instants, la Conférence du désarmement serait une galerie de "miroirs déformants" où tout ne serait qu'illusion. Cette expression a été notamment employée pour caractériser le traité ainsi que sa contribution à l'élimination complète des armes nucléaires, objectif auquel l'Irlande est profondément attachée. Il est bien connu que les miroirs ont tendance à refléter la perspective dans laquelle se place l'observateur. Il est indéniable que nous abordons cette négociation dans des perspectives différentes. Pour nombre de délégations, y compris la mienne, l'avènement du désarmement nucléaire et l'élimination complète des armes nucléaires supposent un choix parfois déchirant entre le souhaitable et le réalisable.

Un monde exempt d'armes nucléaires est et restera le but de la politique irlandaise, direction dans laquelle tous nos penchants d'êtres rationnels et humains nous poussent. Mais nous savons également que le chemin à parcourir est couvert d'obstacles et qu'il n'offre aucun raccourci. C'est pourquoi nous partageons de tout coeur le point de vue de ceux qui pensent que les efforts visant à relier le traité à la réalisation d'un objectif plus ambitieux que la cessation des essais nucléaires risquent, à ce stade tardif, de compromettre les négociations. Nous sommes assurément déterminés à atteindre notre but qui est l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. Cependant, nous considérons le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le traité d'interdiction complète des essais et un éventuel traité d'interdiction de la production des matières fissiles comme des jalons importants. Ma délégation regrette vivement que des négociations concrètes n'aient pas été engagées sur ce dernier texte, en 1995, sur la base du mandat si soigneusement élaboré par l'ambassadeur Shannon. La négociation d'un tel traité devra constituer la tâche la plus importante que la Conférence du désarmement devra entreprendre prochainement dans le domaine du désarmement nucléaire.

Nous devons aussi tenir compte de la contribution importante que des décisions unilatérales sur la réduction des arsenaux nucléaires telles que les mesures annoncées dernièrement par la France et les résultats de négociations

(Mme Anderson, Irlande)

bilatérales, les négociations START, par exemple, jouent dans la réalisation graduelle de notre objectif. Quoique cette combinaison de mesures de désarmement unilatérales, bilatérales et multilatérales ne permette guère que des progrès modestes et laborieux, elle donne des résultats, et nous ne voyons pour le moment aucune autre solution viable.

Dans quelques semaines, nous saurons si nous avons réussi à saisir l'occasion de parvenir à la cessation complète des essais nucléaires. Toutes les délégations doivent maintenant informer leurs gouvernements que les négociations ont atteint la phase des décisions et que l'heure n'est plus au maniement des crochets mais au compromis. Soit la session de 1996 de la Conférence du désarmement donnera lieu à la mesure la plus importante de désarmement nucléaire multilatéralement négocié qui aura été adoptée depuis plus d'un quart de siècle, soit elle figurera parmi les nombreux épisodes insignifiants des annales du désarmement.

Au moment où nous nous hâtons de terminer nos travaux sur un traité d'interdiction complète des essais, il est important que nous rassurions ceux qui pourraient craindre qu'en nous concentrant sur ce qui est réalisable à court terme, nous n'évitons ou n'éludions les questions centrales qui se posent à long terme. Outre la conclusion d'un traité sur l'arrêt de la production des matières fissiles, nous devons nous demander quels travaux supplémentaires la Conférence du désarmement pourrait utilement entreprendre pour nous rapprocher de notre but, qui est l'élimination complète des armes nucléaires. L'Ambassadeur Aye a fait des efforts acharnés pour définir un terrain d'entente entre les délégations et la déclaration qu'il a faite à la séance plénière du 15 février sur les résultats de ses consultations en tant que président constitue une base pour la poursuite des discussions. Nous souscrivons pleinement à l'appel dans lequel le ministre suédois des affaires étrangères a demandé aux délégations à la Conférence d'aborder ces discussions de bonne foi et dans un esprit constructif.

En plus de son programme de travail futur, la Conférence du désarmement devrait en outre examiner la question de son élargissement. Nous savons tous que cette question ne disparaîtra pas d'elle-même. Vingt-trois pays demandent la mise en oeuvre dans les meilleurs délais de la décision adoptée en septembre 1995, qui figure dans le document CD/1356. Nous partageons et comprenons leur sentiment de frustration. Ces pays ont été en effet placés dans une zone nébuleuse entre le statut de membre à part entière et celui de non-membre, situation étrange qui n'est pas prévue dans le règlement intérieur de la Conférence du désarmement. Mais le problème ne s'arrête pas là. Treize autres pays, y compris l'Irlande, ont demandé à devenir membre de la Conférence mais n'ont pas reçu de réponse. Ils n'ont même pas été admis dans la zone nébuleuse occupée par les 23 autres Etats.

Dans sa déclaration du 15 février, l'Ambassadeur Hartmann, commissaire allemand au contrôle des armements et au désarmement, a appelé l'attention sur le fait que la composition de la Conférence était incompatible avec le rôle qu'elle doit jouer à l'échelle universelle dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement. Nous partageons entièrement son point de vue.

(Mme Anderson, Irlande)

Rappelons qu'il est dit explicitement dans la décision reproduite dans le document CD/1356 que ladite décision est sans préjudice de l'examen des autres candidatures présentées à ce jour. De plus, l'Assemblée générale, dans sa résolution 50/72 C, adoptée le 12 décembre 1995, a demandé instamment à la Conférence, une fois que le Président aura présenté ses rapports intérimaires sur la question de l'élargissement, d'examiner plus avant, à sa session de 1996, les autres candidatures qui auraient été reçues. Comme chacun sait, le Président est désormais tenu de présenter les rapports en question à la fin de chaque partie de la session annuelle de la Conférence.

Ma délégation a l'esprit ouvert à toute procédure qui pourrait nous permettre d'aller de l'avant. Si les consultations du Président sont capables à elles seules de donner des résultats, nous nous en remettons à ce mécanisme. Dans le cas contraire, nous serions partisans de nommer un collaborateur du Président ou un coordonnateur spécial. Nous pourrions accepter d'examiner en séance plénière cette question ainsi que chaque candidature. Si cela s'avérait nécessaire, nous pourrions même envisager que tout cela s'inscrive dans le cadre d'un examen général qui porterait sur l'effectif idéal de la future Conférence du désarmement.

L'article 2 du règlement intérieur de la Conférence du désarmement stipule que la composition de la Conférence est réexaminée à intervalles réguliers. Que signifie cette notion d'intervalle régulier ? Le dernier examen de ce type a eu lieu en 1993, le premier en 1978. Il me semble qu'une période de trois ans plutôt que 17 correspond à cette notion et que la Conférence du désarmement ne peut pas continuer à éluder ses responsabilités à cet égard.

La conclusion d'un traité d'interdiction complète constituera la priorité absolue de la Conférence du désarmement ces prochaines semaines. Aucune délégation sérieuse ne peut accepter aucune source de distraction susceptible de nous détourner de cette tâche centrale ni aucun gaspillage d'énergie. Un pays comme le mien, qui a déjà attendu 14 ans une réponse à sa candidature, peut patienter encore un peu. Mais il nous est nécessaire d'avoir la certitude que les membres de la Conférence du désarmement sont conscients du travail inachevé et sincèrement résolus à le reprendre d'une façon satisfaisante conformément à un calendrier bien défini.

Le PRESIDENT (traduction de l'anglais) : Je remercie la représentante de l'Irlande de sa déclaration et des mots aimables qu'elle m'a adressés. Je donne la parole au représentant de la Pologne, l'Ambassadeur Dembinski.

M. DEMBINSKI (Pologne) (traduit de l'anglais) : J'ai l'intention de faire quelques brèves remarques sur le stade actuel des négociations sur le traité d'interdiction complète des essais ainsi que sur la méthode de travail suivie par le Comité spécial pour les mener à leur terme en temps opportun et avec succès.

Etant donné que ma délégation a déjà eu l'occasion de vous exprimer formellement ses félicitations pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement, félicitations auxquelles je souscris pleinement bien entendu, j'aborderai directement la question à l'examen. Je dois dire tout d'abord que nous saluons avec satisfaction l'intention que vous avez

(M. Dembinski, Pologne)

annoncée, en votre qualité de Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, de nous soumettre bientôt un document sur le traité d'interdiction complète des essais. Ce document serait important pour plusieurs raisons. Premièrement, il paraîtrait avant le texte évolutif révisé qui, pour des raisons techniques, n'est normalement disponible dans toutes les langues qu'après l'achèvement de la partie de la Conférence à laquelle il se rapporte. Votre document offrirait donc aux délégations un guide utile des négociations sur le traité, à soumettre à leur gouvernement.

Deuxièmement, le document du Président du Comité spécial constituerait un effort louable pour éviter que n'éclate, lors des négociations, une crise qui risquerait d'empêcher le Comité de respecter un calendrier convenu. De plus, ce document, marqué au sceau de l'impartialité du Président, offrirait des propositions de compromis pour quelques-unes, sinon pour toutes les questions épineuses qui n'ont cessé de nous préoccuper ces deux dernières années.

Etant donné ces considérations, je dois reconnaître en toute franchise, Monsieur le Président, que j'ai été quelque peu déçu par la réaction circonspecte, pour ne pas dire sceptique, que certaines délégations ont réservée à votre proposition.

On se rappelle qu'à la fin de 1995, en qualité de Président du Comité spécial, j'ai engagé les délégations à rechercher un texte de consensus et un texte évolutif contenant aussi peu de crochets inutiles que possibles. Bien entendu, les crochets étaient à l'époque et sont encore aujourd'hui, les symptômes et non la maladie. Alors que personne ne mettait en doute la nécessité d'élaguer le texte évolutif du traité, le nombre de crochets est resté quasiment inchangé pendant que les négociations continuaient et que la date butoir se rapprochait. Nous constatons aujourd'hui avec consternation que le nombre des crochets a en fait augmenté au lieu de diminuer sensiblement.

Gardons-nous de nous figurer que cette tendance s'inversera rapidement et qu'un texte sans crochets commencera de prendre forme dès que les principales questions demeurées en suspens auront été résolues. Il s'agit à mon avis de deux questions distinctes qu'il ne faut pas confondre et encore moins considérer comme étroitement interdépendantes. A ce stade du processus de négociation, nous devons commencer à réexaminer sérieusement les aspects de nos préférences qui sont totalement inacceptables pour d'autres délégations ou qui bloquent les négociations.

Nous devons en outre répondre à une autre question importante : si notre objectif politique suprême est d'élaborer avant la fin de la session en cours de la Conférence le texte définitif d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, faut-il que nous perdions du temps, vu l'heure tardive, sur des détails techniques concernant le SSI, le CID et les inspections sur place tels que les points de savoir qui doit présenter et recevoir les rapports issus d'une inspection sur place et comment ces rapports doivent être présentés ? Ne conviendrait-il pas que ces questions soient examinées ultérieurement dans un cadre mieux approprié tel que celui de la Commission préparatoire ?

(M. Dembinski, Pologne)

A l'heure actuelle, nous devons nous attacher exclusivement à résoudre les principales questions restées en suspens, notamment la première, qui est celle de s'assurer que la portée du traité garantit l'interdiction complète de toutes les explosions nucléaires quelle que soit leur puissance, y compris les explosions nucléaires dites pacifiques dont certaines, qui ont été effectuées dans les années 50 et 60, ne se sont avérées ni sûres ni utiles. La deuxième consiste à établir un équilibre approprié et légitime entre la souveraineté des Etats parties et l'efficacité du mécanisme de vérification du traité. La troisième concerne la place et le statut à reconnaître aux cinq Etats dotés d'armes nucléaires et aux Etats "du seuil" à capacité nucléaire dans le traité, notamment au sein de l'organisation dudit traité. La quatrième concerne la valeur intrinsèque qui doit être celle du traité en matière de désarmement nucléaire, ce qui exclut toute tentative d'établir quelque lien formel que ce soit entre le traité et des questions qui, aussi légitimes et louables soient-elles, sont sans rapport avec le traité d'interdiction des essais nucléaires en tant que tel.

Nous devrions concentrer l'essentiel de notre attention sur ces quatre questions centrales pour parvenir en temps voulu à une formule viable susceptible de recueillir un consensus. Depuis le début des négociations, nous sommes parfaitement conscients du caractère crucial et sensible de ces questions en raison de leurs incidences sur les intérêts de sécurité légitimes des Etats. Nous en étions assurément conscients lorsque, à la cinquantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en novembre 1995, nous avons décidé que le traité serait prêt pour la signature "le plus tôt possible en 1996". N'avons-nous pas l'obligation, aujourd'hui, de traduire cette décision en mesures pratiques et constructives pour nous en tenir à la date limite que nous avons fixée pour l'achèvement de ces négociations ?

Evaluons de façon réaliste nos chances réelles, si tant est qu'elles existent, d'achever ces négociations dans les délais. Il est temps de briser le cercle vicieux, de cesser de nous dissimuler derrière des formules entre crochets et de repousser le plus longtemps possible le compromis nécessaire sur les questions les plus fondamentales. Ma délégation estime que l'espoir de voir la situation se débloquer rapidement quant à ces questions ne devrait pas nous empêcher de faire un effort sérieux et constructif pour produire un texte exempt de crochets. Soyons donc ouverts et réceptifs à de nouvelles approches telles que celle que vous avez vous-même suggérée, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Pologne de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie, l'Ambassadeur Meghlaoui.

M. MEGHLAOUI (Algérie) : Monsieur le Président, j'ai demandé à prendre la parole en ma qualité de coordonnateur du Groupe des 21 qui souhaite évoquer, de nouveau, la question du désarmement nucléaire. A ce propos, vous vous souviendrez que le Groupe des 21 a déjà fait une déclaration sur l'ordre du jour et l'organisation des travaux de la session de 1995 de la Conférence du désarmement, qui a été publiée sous la cote CD/1359, le 22 septembre 1995. Dans cette déclaration, le Groupe des 21 rappelle, à juste titre, qu'au cours des débats qui ont eu lieu au sein de la Conférence, il a constamment préconisé l'inscription à l'ordre du jour d'un point distinct sur le

(M. Meghlaoui, Algérie)

désarmement nucléaire et l'ouverture de négociations sur cette question à laquelle la communauté internationale a accordé le rang de priorité le plus élevé. En conséquence, il demandait que soit établi, à titre prioritaire, un comité spécial sur le désarmement nucléaire au début de 1996.

Dans une autre déclaration faite le 23 janvier 1996, le Groupe des 21 réitère la même demande après avoir exprimé ses regrets à la suite du refus de certains Etats membres de la Conférence du désarmement de négocier la question du désarmement nucléaire dans le cadre de la Conférence, qui est le seul organe multilatéral de négociation des questions de désarmement.

Le Groupe des 21 vous remercie, Monsieur le Président, de tous les efforts que vous avez faits afin d'essayer de forger un consensus sur cette importante question de désarmement nucléaire. De même qu'il remercie votre prédécesseur, l'Ambassadeur Aye du Myanmar. Tous les deux, vous avez mené des consultations intensives et vous, Monsieur le Président, comme votre prédécesseur, allez certainement partager avec nous les résultats des efforts entrepris durant votre mandat.

Aujourd'hui, le Groupe des 21 propose à la Conférence du désarmement d'adopter la décision suivante :

(L'orateur poursuit en anglais)

"Le Groupe des 21 propose à la Conférence du désarmement d'adopter la décision suivante :

La Conférence du désarmement décide d'établir un comité spécial sur le désarmement nucléaire pour engager des négociations sur un programme échelonné de désarmement nucléaire en vue de l'élimination des armes nucléaires selon un calendrier précis.

La Conférence décide de nommer président du Comité spécial pour sa session de 1996.

Le Groupe des 21 propose en outre que cette décision soit adoptée par la Conférence du désarmement pendant la première partie de sa session de 1996. Les négociations au sein du Comité spécial devraient commencer immédiatement après la conclusion des négociations sur le Traité d'interdiction complète des essais, en 1996."

(L'orateur poursuit en français)

Le Groupe des 21 souhaite et espère vivement que le Président prenne en charge cette importante question dans le cadre de consultations à la Conférence du désarmement. Le Groupe des 21 demande que ce texte soit considéré comme un document officiel de la Conférence du désarmement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Algérie de sa déclaration. Une autre délégation désire-t-elle prendre la parole à ce stade ?

(Le Président)

J'appelle l'attention de la Conférence sur la recommandation par laquelle le Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires lui a demandé de tenir des réunions d'intersession pendant les périodes du 1er au 4 avril et du 6 au 10 mai 1996. Puis-je considérer que la Conférence adopte cette recommandation ?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Avant de lever la séance, permettez-moi, alors que mon mandat à la présidence de la Conférence du désarmement tire à sa fin, de faire quelques observations finales.

Au début de mon mandat, j'ai indiqué mon intention de poursuivre les consultations sur quelques-unes des questions en suspens dont la Conférence est saisie, à savoir le désarmement nucléaire et l'élargissement de la composition de la Conférence. J'ai également exprimé mon intention de rester en rapport avec l'Ambassadeur Meghlaoui, de l'Algérie, en sa qualité de coordonnateur spécial pour l'ordre du jour. Aujourd'hui, au moment où s'achève la dernière séance plénière placée sous ma présidence, j'aimerais jeter un regard sur ces dernières semaines et vous faire part de certaines réflexions concernant l'issue de mes efforts.

Comme vous vous en souvenez, mon prédécesseur, l'Ambassadeur Aye du Myanmar, ayant entendu les diverses positions sur la question du désarmement nucléaire, avait pris l'initiative d'engager de vastes consultations en vue de jeter les bases d'un consensus sur cette question. Etant donné qu'il n'y est pas parvenu avant la fin de son mandat, il a recommandé que ses successeurs à la présidence poursuivent le processus de consultation sur le désarmement nucléaire. J'ai suivi sa recommandation et décidé, ainsi que je concevais mes responsabilités de président de la Conférence, de mener de nouvelles consultations sur cette question. J'ai donc procédé à une série de consultations pour déterminer la base sur laquelle cette question pourrait être soumise à la Conférence.

Il me semble tout d'abord qu'il n'est pas exclu que la Conférence du désarmement puisse jouer plus tard dans le domaine du désarmement nucléaire un rôle qui ne consisterait pas seulement à examiner les points qu'elle étudie déjà, notamment le traité d'interdiction complète des essais et l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs, qui sont des aspects du désarmement nucléaire. En revanche, je n'ai pas été en mesure d'identifier une communauté de vues sur le point de savoir si l'examen du désarmement nucléaire en général pourrait commencer dans un proche avenir au sein de la Conférence, et comment ce travail pourrait être engagé. Quoiqu'un certain nombre de suggestions aient été faites en ce qui concerne la formule à retenir pour cet examen, qui pourrait aller de consultations informelles à la création d'un comité spécial doté d'un mandat de négociation, il ne s'est pas dégagé de consensus sur le rôle que la Conférence en tant que telle pourrait jouer dans le domaine du désarmement nucléaire en général.

(Le Président)

S'agissant de la question de l'élargissement de la composition de la Conférence, j'ai aussi engagé, avec des pays tant membres que non membres, des consultations pour essayer de voir s'il serait possible de mettre en oeuvre la décision reproduite dans le document CD/1356 à une date rapprochée ou, à défaut, de trouver une autre solution, même partielle, à ce problème. Mes consultations ont montré, à mon vif regret, que la mise en oeuvre de la décision en question n'était pas encore possible. D'autres propositions en la matière, notamment celle qui figure dans le document CD/1362, n'étaient pas elles non plus susceptibles de recueillir un consensus. Quelques solutions dont certaines étaient partielles ont été proposées, mais aucune n'avait suffisamment mûri pendant mon mandat pour être examinée avec les différents groupes ou dans le cadre de la Conférence.

Dans les remarques liminaires que j'ai faites au début de ma présidence, j'ai exprimé l'intérêt spécial que j'attachais à la question de l'examen de l'ordre du jour de la Conférence. Ces dernières semaines, j'ai eu plusieurs fois l'occasion de procéder à des échanges de vues sur cette question avec le Coordonnateur spécial, l'Ambassadeur Meghlaoui. J'ai appris avec plaisir qu'il commence, dans le cadre de consultations que je l'encourage à poursuivre, à discerner les contours d'un ordre du jour rationalisé. Il est évident qu'il n'est pas possible de considérer son action sans rapport aucun avec les consultations du Président de la Conférence, en ce qui concerne notamment la question du désarmement nucléaire.

Etant donné l'issue des consultations que j'ai menées ces dernières semaines, je recommande au futur président, l'Ambassadeur Abuah, du Nigéria, comme mon prédécesseur l'a fait à mon égard, de poursuivre le processus de consultation sur le désarmement nucléaire. En ce qui concerne l'élargissement de la composition de la Conférence, c'est évidemment la décision CD/1356 elle-même qui stipule que "la Conférence réexaminera la situation à la suite de la présentation par le Président, à la fin de chaque partie de sa session annuelle, de rapports intérimaires sur les consultations en cours".

Quand j'ai pris mes fonctions de président de la Conférence, j'ai dit que mes responsabilités en tant que Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires ne seraient jamais loin de ma pensée. Je note avec satisfaction que c'est précisément au cours de ma présidence qu'il s'est manifesté une volonté renouvelée d'achever dans les meilleurs délais les négociations sur un traité d'interdiction complète des essais. Après la présentation de deux projets complets de traité, basés largement sur le "texte évolutif" existant, un nombre impressionnant de délégations ont demandé instamment l'intensification et l'accélération du processus de négociation. Il est évident que pour tenir les délais qui nous ont été fixés par la communauté internationale et être en mesure de signer le traité d'interdiction complète des essais au début de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, en septembre prochain, nous devons forcer l'allure.

Au moment où s'achève ma présidence, j'aimerais remercier toutes les délégations de la coopération étroite et de l'appui qu'elles m'ont apportés ces quatre dernières semaines. Sans leur concours, je n'aurais pas été en mesure de m'acquitter efficacement de ma double charge de président de la Conférence et de président du Comité spécial sur une interdiction

(Le Président)

des essais nucléaires. Je tiens également à exprimer ma gratitude au Secrétaire général de la Conférence, M. Vladimir Petrovsky, à son adjoint, M. Abdelkader Bensmaïl, à leurs collaborateurs du secrétariat de la Conférence ainsi qu'aux interprètes. Leur concours m'a été précieux ces dernières semaines. Enfin, je souhaite à mon successeur, l'Ambassadeur Abuah, du Nigéria, une présidence fructueuse et constructive. Il pourra compter sur mon appui sans réserve.

Le secrétariat a distribué à ma demande un calendrier provisoire des séances prévues pour la semaine prochaine. Comme vous le verrez, une séance plénière supplémentaire est prévue pour le mardi 19 mars afin de permettre au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros-Boutros Ghali, de prendre la parole devant la Conférence. Comme d'habitude, ce calendrier est présenté à titre purement indicatif et peut être modifié au besoin. Cela étant entendu, puis-je considérer que le calendrier est accepté ?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous rappelle que, conformément au calendrier des séances prévues pour cette semaine, la présente séance plénière sera suivie immédiatement d'une réunion des collaborateurs du Président pour le CID et le SSI du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires.

La prochaine séance plénière de la Conférence se tiendra le mardi 19 mars 1996 à 10 heures. Etant donné le programme chargé du Secrétaire général, il serait extrêmement souhaitable que la séance commence à l'heure.

La séance est levée à 11 heures.
